

BAREME HONORAIRES applicable au 10/02/2024

| HONORAIRES TRANSACTION TTC (TVA APPLICABLE INCLUSE 20%) | HONORAIRES LOCATION TTC (TVA APPLICABLE INCLUSE 20%) |
|---|--|
| <p>Vente de locaux à usage d'habitation, professionnel, commercial (murs commerciaux), terrains, honoraires à la charge vendeur ou acquéreur.</p> <p>Montant :</p> <p>De 0€ à 50.000€</p> <p>De 50.001€ à 120.000€</p> <p>De 120.001€ à 500.000€</p> <p>> 500.000€</p> <p>Vente droit au bail 0 à 100.000€</p> <p>Honoraires TTC :</p> <p>Forfait 5.000€ TTC</p> <p>Forfait 7.000€ TTC</p> <p>6%</p> <p>5%</p> <p>Forfait 3.000€ TTC</p> | <p>Locaux à usage d'habitation, professionnel, commercial, vides ou meublés.</p> <p>Honoraires à la charge du bailleur : 13€ TTC/m² de surface et ½ tarif TTC si le bien a été acheté avec l'agence pour la 1^{ère} location (applicable également au locataire dans ce cas)</p> <p>Honoraires à la charge du locataire (état des lieux inclus) : Maximum 13€ TTC/m² de superficie habitable du logement (Loi ALUR).</p> |
| <p>Vente séparément de parking ou garage ou cave.</p> <p>Montant :</p> <p>Honoraires TTC : Forfait 2.000€ TTC</p> <p>Vente d'un bien immobilier en Viager.</p> <p>Montant :</p> <p>Sur la valeur vénale du bien</p> <p>Honoraires TTC : 6%</p> | <p align="center">HONORAIRES GESTION LOCATIVE TTC (TVA APPLICABLE INCLUSE 20%)</p> <p>Honoraires Gestion courante à la charge du Bailleur : 7 % TTC des sommes encaissées Hors Garantie Loyers Impayés.</p> <p>Frais Assurance Loyers Impayés : Devis à réaliser suivant le profil du locataire.</p> <p>Honoraires Gestion courante si pluralité de biens confiés par le même Bailleur et/ou si le bien a été acheté avec l'agence : 6% TTC hors Assurance Loyers Impayés.</p> |

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 2 Rue De Colmar 94300 VINCENNES soit par courriel en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com.